

Le mardi 22 juin 2010, une délégation d'Unité SGP Police, conduite par Nicolas Comte, Secrétaire Général a remis une nouvelle grille indiciaire à la Direction de l'Administration de la Police Nationale (DAPN). Ce nouveau projet traduit notre volonté d'obtenir une véritable avancée indiciaire pour l'ensemble des policiers avec une attention particulière pour les gardiens de la paix.

La nouvelle grille indiciaire déposée à la DAPN nécessite un arbitrage du Ministère de l'Intérieur et de Bercy pour réaliser l'Équivalence Catégorie B.

Pour le grade de Gardien de la Paix

Notre objectif : Chaque échelon doit bénéficier d'une avancée indiciaire.

NOS PROPOSITIONS

- ▶ Le Bornage indiciaire doit se situer de l'indice 310 à 458 sur 13 échelons.
- ▶ L'augmentation de la durée des échelons sans revalorisation indiciaire conséquente est inenvisageable.
- ▶ Le gain indiciaire pour l'ensemble de la grille de Gardien de la Paix doit être supérieur à 159 points d'indice.

Propositions de l'administration	Propositions d'Unité SGP Police
100 points d'indice	159 points d'indice

Pour le grade de Brigadier

Notre objectif : Aucun allongement de la durée d'échelon pour les premiers échelons.

- ▶ Le Bornage indiciaire doit se situer de l'indice 384 au 486 sur 7 échelons.
- ▶ Le gain indiciaire pour l'ensemble de la grille de Brigadier doit être supérieur à 70 points d'indice.

Pour le grade de Brigadier-chef

Notre objectif : Aucun allongement de la durée d'échelon pour les premiers échelons.

- ▶ Le Bornage indiciaire doit se situer de l'indice 459 au 515 sur 6 échelons.
- ▶ Le gain indiciaire pour l'ensemble de la grille de Brigadier/Chef doit être supérieur à 90 points d'indice.

Pour le grade de Major

Notre objectif : Aucun allongement de la durée d'échelon pour les premiers échelons.

- ▶ Le Bornage indiciaire doit se situer de l'indice 495 au 562 sur 5 échelons.
- ▶ La banalisation de l'échelon exceptionnel doit permettre à tous les majors de finir à l'indice 562. En effet, une diminution de 30% des postes a déjà été constatée à l'avancement 2010.
- ▶ Le RULP doit être à l'indice 586.
- ▶ Le gain indiciaire pour l'ensemble de la grille de Major doit être supérieur à 130 points d'indice.

L'Unité SGP Police demande l'application des premières mesures dès la rentrée 2010 avec l'inscription de l'enveloppe au prochain budget triennal.

L'Unité SGP Police souhaite un engagement rapide du Ministre de l'Intérieur sur ce dossier.